



Questionnement en matière de pension alimentaire

Par **benlab**, le **03/01/2008** à **09:09**

Bonjour,rrnrJe suis payeur de pension alimentaire pour le plus jeune de mes fils. Je verse celle-ci par l'entremise du percepteur qui retient ma contribution sur mon salaire depuis un peu plus de 10 ans. Depuis bientôt 4 ans (en juin 2008) je n'aurai eu aucun contacte avec mon fils. Je dois vous avouer que j'ai l'impression de contribuer au développement d'un enfant dans un programme d'aide tel vision mondiale.rrnrSans faire le procès de sa mère disont simplement qu'elle n'a pas aidée au maintien d'une garde élargie (du jeudi 19h au lundi 19h) que j'avais obtenu d'un juge il y a presque 4 ans. De mon côté je ne souhaite pas obliger mon fils à venir passer du temps chez moi s'il en a vraiment pas envie et ainsi contribuer à un niveau de malaise chez lui.rrnrToutefois, je me demendais si je pouvais me soustraire de cette contribution (pension alimentaire) compte tenu du fait que je n'ai aucun contacte avec mon fils depuis le temps mentionné ci-haut?rrnrCe n'est pas que je souhaite simplement m'en soustraire pour le plaisir mais entre vous et moi, j'ai vraiment l'impression d'être un pourvoyeur et à la limite être un peu abusé.rrnrMerci du temps que vous prendrez pour répondre à ma question.rrnrBenoit

Par **jeetendra**, le **03/01/2008** à **10:54**

bonjours, bonne année à vous, pour votre problème de pension alimentaire il vaut mieux saisir de nouveau le juge aux affaires familiales pour lui expliquer preuve à l'appui que votre enfant vous le voyez au bon vouloir de votre ex-épouse qui ne respecte pas vos droits de visite et d'hébergement.rrnrQue votre enfant vous ne connaissez pas ses besoins réels et que vous payez une pension alimentaire plus pour les besoins de la mère que pour votre enfant, que

pour tous ces motifs vous souhaitez une révision de cette pension alimentaire, pas sa suppression que vous n'obtiendrez pas, cordialement